

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

PROJECT DOCUMENT [Senegal]Empowered lives.
Resilient nations.**Projet d'appui à la gouvernance numérique (PAGNUM)****Project Number:****Implementing Partner:** PNUD**Start Date:** 02/01/2021 **End Date:** 31/12/2025 **PAC Meeting date:** 03/12/2020**Description succincte**

La gouvernance numérique englobe la mise en place de plateformes de services gouvernementaux numériques et d'un dispositif de pilotage de la transformation numérique dans les différents domaines concernés. En effet, le numérique joue un rôle primordial dans le tissu socio-économique, au Sénégal et constitue une opportunité pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), comme véritable catalyseur de croissance et créateur d'emplois.

C'est dans ce contexte que la stratégie "Sénégal numérique 2025", arrimée au Plan Sénégal Émergent, a été élaborée afin de permettre le développement et le renforcement de la gouvernance numérique. L'enjeu étant dans le cadre du présent projet, d'améliorer l'offre de services publics et de créer de nouvelles opportunités économiques sur les marchés nationaux.

La mise en œuvre du projet aura comme principaux impacts : la réduction des délais et gains de productivité (PSE, SN2025, etc.), l'amélioration de l'environnement des affaires, la mise en place d'outils d'aide à la décision, l'optimisation des processus, la réduction des coûts de fonctionnement, de la fraude, de la corruption et des délais des services aux usagers. Il s'y ajoute que le contexte de la Covid-19 impose la nécessité d'une plus grande utilisation du numérique et va renforcer l'efficacité et l'efficience de l'administration par une réponse rapide et satisfaisante aux besoins des populations.

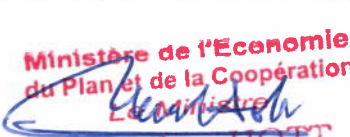


Contributing Outcome (UNDAF/CPD, RPD or GPD):

Effet 7 : D'ici 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre de services publics en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance

Indicative Output(s) with gender marker: GEN 2

Total resources required:	\$ 3 492 000	
Total resources allocated:	UNDP TRAC:	992 000
	Donor:	-
	Government:	335 000
Unfunded:	2 165 000	

Agreed by (signatures)¹:

MEPC	UNDP (IP)	MENT
 Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Le Ministre Amadou HOTT Print Name:	 UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME Amata Diabat Print Name:	 Ministère de l'Économie Numérique et des Télécommunications Le Ministre ANKHOB A DIATARA Print Name:
Date: 31/12/2020	Date: 31/12/2020	Date: 21/12/2020

Ekma

SDB

Table des matières

GLOSSAIRE	3
I. DÉFI DE DÉVELOPPEMENT	4
II. STRATÉGIE	5
III. RESULTATS ET PARTENARIATS	7
IV. GESTION DE PROJET	16
V. MONITORING AND EVALUATION	22
VI. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL	26
VII. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021	35
VIII. GOUVERNANCE ET ARRANGEMENTS DE GESTION	41
IX. COMMUNICATION- APPROPRIATION	43
X. MONITORING ET ÉVALUATION DU PROJET	43
XI. AUDIT DU PROJET	43
XII. LEGAL CONTEXT	44
ANNEXES	46

GLOSSAIRE

ADIE Agence De l'Informatique de l'Etat
ADL Agence de Développement Local
ANAT Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANSD Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CENA Commission Électorale Nationale Autonome
CPD Country Programme Document
CSSDOS : Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé
CTIC : Centre incubateur des PME TIC
DCE Direction du Commerce Extérieur
DCEF Direction de la Coopération Économique et Financière
DGE Direction Générale des Élections
DGPPE Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DPBG Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance
DRSP Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EGDI E-Government Development Index
ESS Espace Sénégal Services
FESTIC Association Femmes et TIC
GEN Gender marker
GICC Groupe Inter-institutionnel de Coordination et de Concertation
IGC Infrastructure de Gestion des Clés
MAEP Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MCTDAT Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires
MENT Ministre de l'Économie numérique et des Télécommunications
MINT Ministère de l'Intérieur
MSAS Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
ODD Objectifs de Développement Durable
OPTIC Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication au Sénégal
PAMA Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration
PAP2A Plan d'Actions prioritaires Ajusté & Accéléré
PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
PRES Programme de Résilience économique et sociale
PSE Plan Sénégal Emergent
SDNT Schéma Directeur Numérique des Territoires
SIG Système d'Information Géographique
SNBG Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
TRAC Target for Resource Assignment from the Core
UNDAF UN Development Assistance Framework

I. DÉFI DE DÉVELOPPEMENT

Contexte et enjeux du numérique pour le Sénégal

Les principaux défis à relever pour le Sénégal, identifiés lors de la première phase du PSE montrent que le développement d'une économie compétitive, inclusive et résiliente, à travers une transformation structurelle accélérée, ne peut se réaliser sans une forte productivité des secteurs économiques porteurs de croissance, une création massive d'emplois ainsi qu'un accroissement et une diversification des exportations. De plus, celui-ci repose sur le renforcement des institutions, de la sécurité, de la stabilité et plus globalement de la gouvernance, afin de protéger les droits et libertés et de consolider l'État de droit créant ainsi, les meilleures conditions d'une paix sociale et le plein épanouissement des potentialités. Vu l'importance du numérique dans l'économie nationale et les choix prioritaires de développement, le Gouvernement a pris comme option de formuler « la stratégie Sénégal Numérique 2025 » pour faire du Sénégal, la plus grande plateforme numérique régionale.

En effet, la relance rapide de l'économie, à partir de 2021 avec le PAP II 2A, devrait être accompagnée de réformes et d'investissements massifs, notamment dans le secteur du numérique pour réaliser un fort taux de croissance.

Avec l'émergence du télétravail, l'internet à haut et très haut débit devrait être accessible à tous et l'intelligence artificielle prise en compte dans les politiques publiques afin de rationaliser et optimiser le déroulement des activités administratives.

Ainsi, il demeure fondamental de rehausser les niveaux d'investissements productifs, de consolider les chaînes de valeurs et de mettre en place, au niveau des territoires, des infrastructures de soutien au développement. De plus, l'avènement d'une gouvernance modernisée, efficace, participative est l'un des principaux défis auquel le pays souhaite répondre afin de répondre, au mieux, aux attentes et besoins des citoyens. Il devient, à cet effet, central et urgent d'impulser la modernisation et la digitalisation de l'administration qui permettra l'atteinte des objectifs ciblés, à travers les orientations fixées dans le cadre du PSE numérique. Ainsi, la Stratégie numérique SN2025 devient le cadre institutionnel d'intervention de l'État et de ses partenaires dans la digitalisation de l'économie et de l'Administration.

C'est aussi un contexte où l'atteinte des résultats des Objectifs de Développement Durable (ODD) constitue une priorité majeure pour le Gouvernement du Sénégal. Les ODD sont, en effet, un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix, la prospérité et la justice. Dix-sept (17) ODD sont intégrés, reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux. La poursuite du renforcement des institutions est directement liée à l'atteinte de l'objectif durable n°16 portant sur « la paix, la justice et les institutions efficaces ». Plus spécifiquement, l'ODD 16 a pour objectif de « **promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.** ».

Le renforcement de la gouvernance et la promotion d'une administration publique moderne et efficace vont conduire à l'élimination ou à l'atténuation des dysfonctionnements identifiés aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, afin de ne pas hypothéquer le raffermissement du contrat social et la pleine participation des citoyens dans les actions de développement.

Au plan pratique, l'opérationnalisation des politiques publiques doit intégrer l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens. C'est dans cet esprit que le Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA) a été conçu et a pour ambition de renforcer l'Administration afin qu'elle joue un rôle d'impulsion dans la réalisation des objectifs du Plan Sénégal émergent (PSE) et serve de pivot dans la mise en œuvre efficace des diverses

actions identifiées et retenues. L'un des objectifs visés dans le PAMA est « **améliorer la qualité des services rendus aux usagers et la performance de l'Administration** ».

La mise en œuvre du projet sur la période 2020-2023 exige une mobilisation des ressources conséquentes que l'État, seul, ne peut mobiliser sans risque pour la stabilité macroéconomique. À cet effet, au-delà des efforts d'accroissement des ressources publiques, il est nécessaire d'assurer une participation effective du secteur privé dans le financement des projets, programmes et réformes.

Le Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications, aux côtés du PNUD, s'emploiera à explorer des pistes de partenariat pour la mobilisation de ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre efficace du présent projet.

Par ailleurs, le suivi et l'évaluation des politiques publiques sont déterminants pour apporter les ajustements nécessaires, à temps opportun, dans l'optique de la réalisation des résultats prédéfinis.

Ainsi, le développement et le financement d'applications et services numériques, telle que l'identité numérique dont la mise en œuvre permet d'identifier les populations et leur accès facile aux services sociaux prioritaires, particulièrement pour des services gouvernementaux dématérialisés, permettent un rapprochement État-citoyen, à travers le projet d'appui à la gouvernance numérique.

Au plan international, l'introduction des applications des TIC dans l'administration publique a généré des effets notables de développement. Le Sénégal dispose, à ce titre, d'infrastructures et de compétences humaines lui permettant de devenir un pays de référence en Afrique dans le domaine du numérique. La couverture du territoire en télécommunications et l'accès aux services numériques sont améliorés et méritent d'être renforcés. L'économie numérique aura un effet d'entraînement important sur les autres secteurs économiques, améliorant ainsi, leur facilité d'accès et, de façon substantielle, leur valeur ajoutée. Dans l'optique de permettre l'utilisation du numérique par un grand nombre de sénégalais de façon sécurisée, l'État et les opérateurs du secteur doivent poursuivre les efforts d'investissement engagés afin de porter le taux de pénétration de l'internet à 91,7% en 2023 contre 62,9% en 2017. En outre, la proportion de la population utilisant l'Internet devrait être à 46,41% en 2023 contre 28,63% en 2017.

II. STRATÉGIE

Le Gouvernement du Sénégal, dont l'objectif est d'accélérer la transformation numérique, a réalisé une stratégie numérique du Sénégal (SN2025), qu'il convient de mettre en œuvre, conjointement avec les parties prenantes de la bonne gouvernance à savoir, le Ministère de l'Économie Numérique et des Télécommunications (y compris ADIE), le Ministère de la santé, la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance, la Direction Générale des Élections, la Direction du Renouveau du Service Public, l'Agence de l'Informatique de l'État, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile.

La SN 2025 est en ligne droite avec le PSE qui prévoit les conditions d'accélération de la diffusion des TIC en vue d'optimiser leur impact sur l'économie. Cette stratégie repose notamment, sur la mise en place d'un cadre favorable à l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services ainsi que la réduction des coûts, la promotion du haut débit et l'accès à l'internet sur tout le territoire, le développement de contenus à travers l'instauration de grands projets TIC et l'accélération de la diffusion des TIC dans l'économie nationale.

Reprenant les termes de l'axe 2 de la « SN2025 » intitulé « Administration numérique au service des citoyens et des entreprises », l'accent est mis sur la nécessité d'élaboration d'une

stratégie de mise en œuvre. Cette stratégie s'appuie sur la transformation numérique pour rendre effective l'Administration digitale avec une gouvernance améliorée. Elle nécessitera ainsi, la mise en place d'un outil puissant pour relever les défis de développement du Sénégal, en s'appuyant sur le leadership du Gouvernement, l'avantage comparatif et le positionnement stratégique du numérique.

Le Projet s'inscrit en droite ligne des objectifs fixés dans l'Agenda 2030 pour le Développement. Il répond aux nouvelles priorités du gouvernement, tout en consolidant les acquis de la 1^{ère} phase du PAPBG, mis en œuvre par le PNUD, à travers : (i) l'accompagnement de l'administration dans sa modernisation par la digitalisation des procédures ; (ii) l'appui réalisé dans le cadre du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ; (iii) la consolidation de la stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance ou encore l'appui au dialogue politique, le monitoring de l'ODD16 et la réduction des inégalités de genre.

A travers la mise en œuvre du projet, il s'agira de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines devant contribuer à consolider les bases de la gouvernance numérique au Sénégal.

L'approche programmatique de la gestion axée sur les résultats a été utilisée pour l'identification des domaines d'interventions prioritaires en lien avec le plan national de riposte mis en place par le gouvernement.

Pour apporter des réponses immédiates et urgentes dans un contexte de COVID 19, la stratégie proposée repose sur les outils et moyens pour mener les actions suivantes :

- La digitalisation de l'administration sénégalaise avec la poursuite de la dématérialisation des procédures administratives ;
- La mutualisation des infrastructures, des applications et des équipements, l'amélioration de la qualité de service au sein de l'Intranet administratif ;
- L'amélioration de l'accès des citoyens aux informations publiques ;
- La mise en place d'un plan de communication, des outils de capitalisation et de reporting pour une bonne préparation de la mise à l'échelle.

En termes de suivi-évaluation, le monitoring de l'ODD16 constitue une opportunité pour refléter les progrès du Sénégal en matière de bonne gouvernance et de modernisation de l'Administration.

En ce qui concerne les résultats déjà obtenus, on peut souligner que le contexte économique du Sénégal en 2019 est marqué par la contribution de l'ordre de 7% du secteur des télécommunications et des TIC au PIB. En effet, l'administration utilise le numérique pour fournir des services aux usagers. La qualité de service au sein de l'intranet administratif est améliorée. Les résultats enregistrés en 2019 sont :

- 1400 structures sont connectées à l'intranet administratif ;
- 4700 km de fibre sont déployés de l'intranet administratif ;
- 4 applications sont intégrées dans l'Infrastructure de Gestion des Clés (IGC) de l'intranet administratif.

En 2019, des procédures administratives sont dématérialisées et des outils sont développés pour faciliter le travail dans les administrations.

- 22 procédures administratives sont dématérialisées (voir Annexes 4 et 5) ;
- 7 outils sont développés et déployés par l'ADIE dans l'administration.

Malgré les efforts fournis, l'expérience de la lutte contre la COVID-19 a montré la nécessité de multiplier l'existence d'outils numériques pour le développement économique local, le bon usage des services numériques par les populations dans plusieurs domaines-clés et la continuité du travail de l'Administration.

Les changements attendus dans le cadre de cette intervention sont :

- Le renforcement de la transformation digitale de l'Administration ;
- La mise en place de l'identifiant unique numérique ;
- La promotion du développement du numérique dans les collectivités territoriales comme levier de développement économique et social ;
- Le renforcement de l'implication du secteur privé dans les TIC ;
- Le renforcement et la modernisation du processus électoral ;
- L'amélioration de la qualité du service public ;
- Le renforcement du système de santé digitale ;
- L'amélioration du suivi des progrès en matière de gouvernance.

Dans le cadre des efforts engagés par le MENT, le présent projet vient en appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale Sénégal Numérique 2025. Il est aussi inscrit dans le cadre du renforcement de la Gouvernance, notamment dans le domaine du numérique tel qu'engagé par le PNUD, en coordination avec ses partenaires.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

OBJECTIF GENERAL : L'objectif du présent projet est de contribuer à l'amélioration de la vie des populations à travers une gouvernance numérique renforcée au Sénégal

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

OS1 : Réadapter le cadre juridique et institutionnel aux nouvelles exigences de la bonne gouvernance ;

OS2 : Renforcer la digitalisation sécurisée de l'administration ;

OS3 : Renforcer le développement des usages numériques par l'appui à l'investissement et à la mise en place du Fonds de Développement du Numérique (FDNum).

Il convient d'apporter, dans le cadre du projet, une valeur ajoutée aux activités en cours ou celles prévues par les acteurs impliqués dans la gouvernance numérique. Le renforcement des capacités des acteurs clés portera sur : d'une part, la dotation en équipements permettant de mieux apprécier la qualité du service public et d'autre part, la formation des acteurs pour renforcer leurs connaissances techniques et fonctionnelles pour contribuer à la modernisation de l'administration. La stratégie retenue se base sur les avantages comparatifs du PNUD dans le domaine de la promotion du digital, mais aussi sur l'expérience et l'engagement du Ministère de l'Economie Numérique à impulser le renforcement de la gouvernance numérique.

Le renforcement de la gouvernance numérique requiert en effet, une capacitation des acteurs intervenant dans lesdits domaines. Il s'agira de combler les capacités manquantes pour

permettre aux acteurs de mieux relever les défis liés à l'offre de services publics et à la modernisation de l'administration afin de mieux servir les citoyens.

Dans cette perspective, différents axes structurants seront mis en œuvre :

- Le premier axe structurant qui constitue l'axe stratégique majeur du projet, reposera sur la formation des acteurs à comprendre les enjeux de la digitalisation de l'administration et accepter les changements qu'exige une telle transformation ;
- Le deuxième axe structurant repose sur le partage de connaissances, partage d'expériences, au niveau national et international, dans l'objectif d'un apprentissage mutuel, par la mise en commun de bonnes pratiques en matière de promotion du numérique.

Au total, la stratégie retenue procède d'une volonté de combler les capacités manquantes des différents acteurs et de construire des synergies, entre eux, pour une plus grande efficacité dans leur action de promotion de la gouvernance numérique.

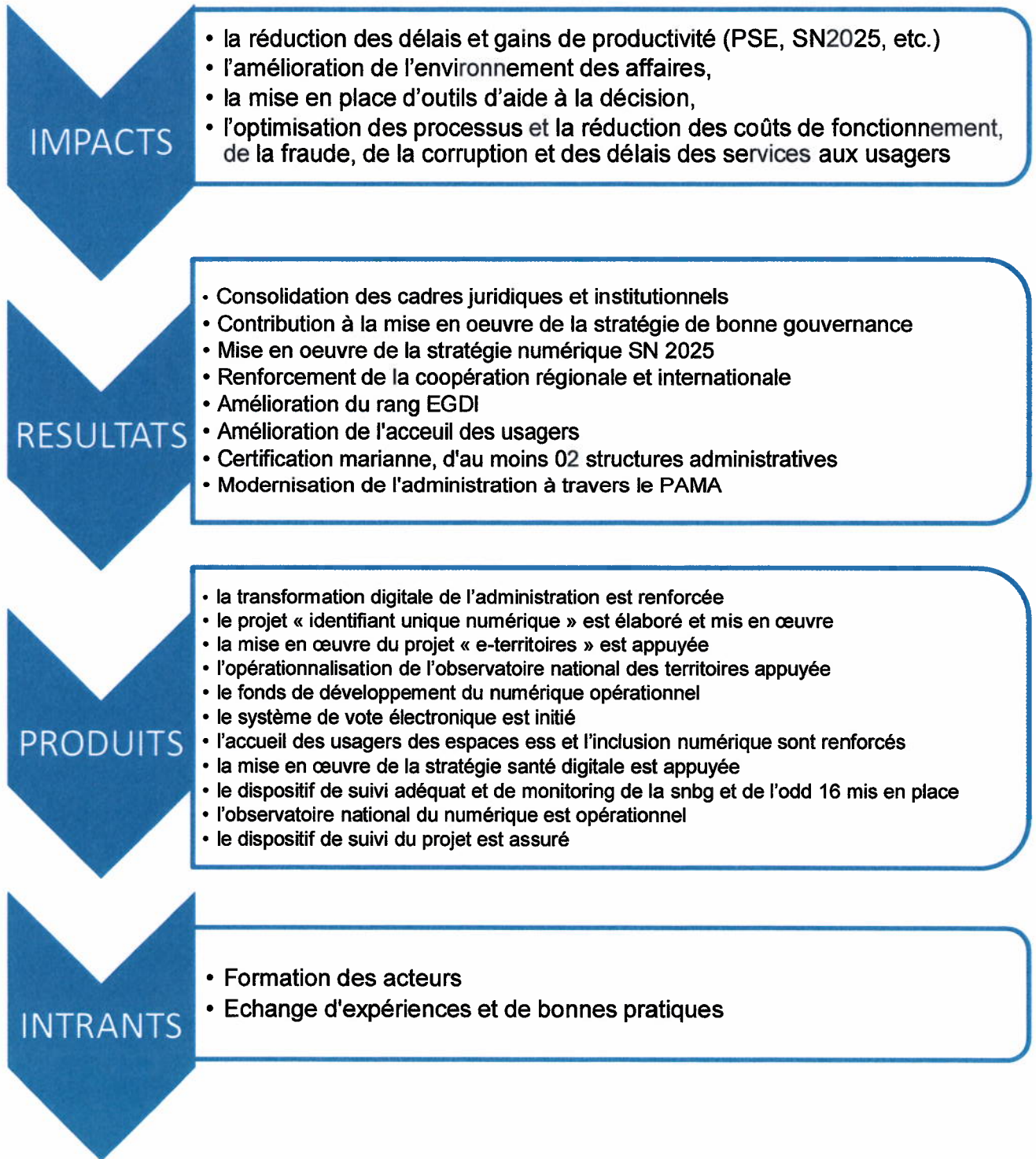
De l'opérationnalisation de cette stratégie, il est attendu que les acteurs clés (administration, élus locaux, société civile, secteur privé) soient plus à même de relever les défis liés à la digitalisation de l'administration, l'identifiant numérique, la promotion de la bonne gouvernance. Dans cette course technologique à la digitalisation des processus, le gouvernement veillera à renforcer l'enjeu premier de la dématérialisation : la simplification du parcours citoyen des usagers et l'amélioration de l'accueil des usagers du service public.

La promotion du numérique dans les administrations se mesurera, selon l'indice de développement e-gouvernement (EGDI).

L'impact escompté est qu'au final, le projet contribue à : i) réduire la fracture numérique et ii) améliorer l'offre de services publics aux citoyens.

La dimension genre n'est pas perdue de vue dans la stratégie définie. Il convient de souligner qu'elle a constitué un axe important de la SN2025 et sera prise en compte dans la conception des modules de formation. Par ailleurs, la dimension genre informera le choix des cibles bénéficiaires du projet de renforcement des capacités des acteurs.

Diagramme de la théorie du changement



Le projet s'articule autour de **11 principaux produits** :

Produit 1 : La transformation digitale de l'administration est renforcée.

Principales activités :

- ✓ réaliser l'étude de faisabilité de la stratégie e-Gouv ;
- ✓ appuyer la production des textes juridiques et institutionnels ;
- ✓ faire le suivi de l'application des textes juridiques et institutionnels ;
- ✓ appuyer le benchmarking avec d'autres pays ;
- ✓ appuyer la mise en place et le fonctionnement du comité technique sur la dématérialisation des procédures ;
- ✓ appuyer la dématérialisation administrative, d'au moins, 25 procédures ;

- ✓ mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de renforcement des capacités des agents ;
- ✓ appuyer la mise en place de plateformes d'échanges entre administrations et citoyens ;
- ✓ appuyer l'élaboration du schéma directeur numérique de la justice.

Produit 2 : Le projet « identifiant unique numérique » est élaboré et mis en œuvre

Principales activités :

- ✓ réaliser une étude de faisabilité de l'identifiant unique numérique ;
- ✓ appuyer le cadre juridique et institutionnel élaboré et adapté à l'identifiant numérique ;
- ✓ appuyer la mise en place et vulgariser la plateforme/ système d'information de l'identifiant unique numérique ;
- ✓ organiser des campagnes de sensibilisation sur l'usage de l'identifiant unique numérique ;
- ✓ sensibiliser les autorités et les populations sur les enjeux de l'identifiant unique numérique ;
- ✓ appuyer la mise en place d'un dispositif de sécurité.

Produit 3 : La mise en œuvre du projet « E-territoires » est appuyée

Principales activités :

- ✓ appuyer l'étude de faisabilité sur l'opérationnalisation de « e-territoires » ;
- ✓ appuyer la formulation du schéma directeur numérique des territoires (SDNT) ;
- ✓ appuyer la mise en œuvre des SDNT ;
- ✓ organiser des sessions de formation à l'attention des acteurs clés (élus locaux agents municipaux société civile) sur le numérique au niveau de communes pilotes ;
- ✓ réaliser des outils et des supports de communication et de sensibilisation autour du projet, au niveau de communes pilotes.

Produit 4 : L'opérationnalisation de l'observatoire national des territoires appuyée

Principales activités :

- ✓ appuyer l'élaboration de textes juridiques de l'observatoire national des territoires ;
- ✓ mettre en place une plateforme des produits et services des territoires.

Produit 5 : Le fonds de développement du numérique est opérationnel

Principales activités :

- ✓ organiser un atelier de partage et de sensibilisation sur le fonds ;
- ✓ organiser des sessions de formation pour rendre opérationnel le fonds ;
- ✓ appuyer la mise en place d'incubateurs régionaux.

Produit 6 : Le système de vote électronique est initié

Principales activités :

- ✓ réaliser un benchmarking sur le vote électronique en Afrique ;
- ✓ réaliser une étude de faisabilité sur le vote électronique.

Produit 7 : L'accueil des usagers des espaces ESS et l'inclusion numérique sont renforcés

Principales activités :

- ✓ appuyer l'équipement de 6 Espaces Sénégal Services (ESS ou ex-maisons du citoyen) ;
- ✓ organiser des sessions de formation sur l'accueil des usagers notamment des personnes vulnérables dans les Espaces Sénégal services ;
- ✓ recruter des développeurs pour l'opérationnalisation de procédures dématérialisées ;

- ✓ appuyer la mise en place d'un dispositif pour évaluer la performance des agents ;
- ✓ organiser des sessions de formation sur l'amélioration de l'accueil des usagers ;
- ✓ appuyer la préparation à la certification Marianne.

Produit 8 : La mise en œuvre de la Stratégie santé digitale est appuyée

Principales activités :

- ✓ appuyer la digitalisation du dossier du patient ;
- ✓ organiser des sessions de formation et de mobilisation sur la transformation digitale du secteur de la santé ;
- ✓ appuyer la mise en place d'un SIG santé ;
- ✓ appuyer l'interopérabilité des applications e-santé et TéléSanté .

Produit 9 : Le dispositif de suivi adéquat et de monitoring de la SNBG et de l'ODD 16 mis en place

Principales activités :

- ✓ appuyer le dispositif de suivi de l'ODD 16 ;
- ✓ former les acteurs clés impliqués en gestion axée sur les résultats ;
- ✓ organiser des missions de benchmark et échanges d'expériences avec d'autres pays ;
- ✓ réaliser l'étude de référence sur la gouvernance ;
- ✓ appuyer l'élaboration d'un rapport d'étape sur l'ODD 16 ;
- ✓ faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale actualisée ;
- ✓ appuyer la révision de la SN 2025 (2026-2030).

Produit 10 : L'observatoire national du numérique est opérationnel

Principales activités :

- ✓ appuyer la refonte de la plateforme ;
- ✓ organiser l'atelier de sensibilisation sur l'ONN ;
- ✓ appuyer l'organisation d'enquêtes périodiques sur le numérique ;
- ✓ appuyer la redynamisation du plan national géomatique.

Produit 11 : Le dispositif de suivi du projet est assuré

Principales activités :

- ✓ organiser les réunions du COPIL et du comité technique ;
- ✓ organiser la table ronde des bailleurs de fonds pour une recherche de financement
- ✓ recruter 2 personnes ressources pour le suivi du projet (Contrat Sc VNU consultant IC) ;
- ✓ évaluer le projet ;
- ✓ auditer le projet.

Ressources nécessaires pour l'atteinte des résultats

Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité du PNUD, en collaboration, très étroite, avec le MENT comme partenaire principal de réalisation. D'autres partenaires de réalisation comme le MSAS, la DPBG, la DRSP, La DGE, l'ADIE, l'OPTIC sont également à considérer pour la mise en œuvre de certaines activités.

Pour mener à bien les activités du projet afin d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, des ressources humaines et ressources financières seront mobilisées.

Au niveau de la partie nationale et afin d'assurer le suivi du projet, le MENT mettra à la disposition du projet d'Appui à la Gouvernance Numérique trois (3) experts (un expert IT, un économiste–statisticien et un planificateur–évaluateur). Le gouvernement mobilisera,

également, sur ses ressources propres une allocation annuelle permettant de couvrir un certain nombre d'activités.

Partenariats

Le PNUD pour sa part, apportera un appui technique au projet et mobilisera des ressources financières, chaque année, à hauteur de ses possibilités. Au niveau des ressources humaines, l'équipe Gouvernance comprenant un Team Leader, 03 analystes de programme, 01 assistant financier, assureront la mise en œuvre des activités, en étroite collaboration avec le MENT. Les équipes opérationnelles du PNUD seront, également mobilisées, à cet effet pour apporter le soutien nécessaire. L'équipe du PNUD consacrerá, au moins, 25% de son temps à la mise en œuvre du projet. En cas de mobilisation complémentaire de fonds auprès de donateurs ou par le PNUD, l'équipe de projet pourrait être élargie et sera prise en charge par les nouvelles ressources.

Au niveau national, la coordination du projet sera assurée par le MENT en collaboration avec ses structures rattachées comme l'ADIE, les Ministères sectoriels, les PME/TIC, l'OPTIC, le CTIC, les startups, la société civile.

Le MENT, en collaboration avec le PNUD, engagera une stratégie de mobilisation de ressources auprès des donateurs et du secteur privé.

Risques et hypothèses

Les principaux risques de la mise en œuvre du projet sont :

	Nature du risque	Description du risque	Impact	Probabilité Faible (F) Moyenne (M) Elevée (E)	Degré d'impact Faible (F) Moyenne (M) Elevé (E)	Mitigation
01	Risque financier	Retard dans la mise à disposition des ressources financières allouées au projet	Inexécution de plusieurs activités Retards dans l'exécution du plan de travail	M	E	Sensibiliser les partenaires financiers pour la mise à disposition rapide des ressources
02	Risque institutionnel	Changement institutionnel au niveau du MENT	Difficulté de coordination des activités	M	M	S'appuyer sur les techniciens pour la mise en œuvre des activités
03	Risque organisationnel	Indisponibilité du secteur privé à accompagner le projet	Retard dans l'exécution du plan de travail	M	M	Mener un plaidoyer fort afin de leur faire jouer leur rôle
04	Risque stratégique	Résistance des structures de l'Etat dans la conduite du changement	Non appropriation des enjeux du numérique	M	E	Mener un plaidoyer sur les enjeux du numérique dans l'administration
05	Risque sécuritaire	Mauvaise prise en charge de la cybercriminalité	Réticence des usagers dans l'utilisation numérique	F	E	Favoriser la sécurité des différentes plateformes mises en place ; Sensibiliser les usagers

Engagement des parties prenantes

Le numérique est un levier de transition vers une société plus juste et inclusive. Du fait de son caractère transversal, le numérique s'applique à tous les niveaux et ses principaux partenaires veilleront à l'implication des autres parties prenantes aux étapes clés du projet. Il s'agit :

- Du MENT qui est une entité gouvernementale, la principale bénéficiaire et actrice principale du projet ;
- L'ADIE qui est une entité gouvernementale au sein du Ministère en charge du numérique ;
- La Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance, la Direction du Renouveau du Service Public, la Direction Générale des Élections, le MSAS ;
- Le PNUD, responsable de l'exécution du projet.

Les partenaires et cibles engagés dans la mise en œuvre du projet sont les ministères sectoriels, les institutions nationales œuvrant dans le domaine du numérique, la société civile, les médias et le secteur privé qui constituent les principaux acteurs.

Les autres parties prenantes sont les bénéficiaires, les partenaires au développement, les acteurs territoriaux (collectivités territoriales, autorités administratives, société civile, etc.) les Ministères sectoriels, OPTIC, l'Incubateur CTIC Dakar, FESTIC, les startups et les Petites Moyennes Entreprises TIC (PME/TIC).

Pourront bénéficier de l'appui direct du Projet et comme partenaires de réalisation : le MENT, la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance, la Direction du Renouveau du Service Public, l'ADIE, OPTIC, la Direction générale des Elections, MSAS.

Le choix des acteurs bénéficiaires repose sur leur légitimité et leur représentativité. Il s'agit de parties prenantes incontournables en ce qu'elles sont investies, dans le présent projet, de la mission de promouvoir la gouvernance numérique dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable.

En d'autres termes, la logique d'appropriation sera le soubassement de la stratégie retenue et l'approche participative sera également privilégiée.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet souhaite, également, soutenir l'échange d'expériences et, lorsque cela est possible, des experts d'autres pays ayant de bonnes expériences pertinentes seront invités à travailler avec les partenaires du projet et le bureau pays du Sénégal. Dans le cadre du monitoring de l'ODD-16, le PNUD a déjà initié la démarche de coopération Sud-Sud en capitalisant sur l'expérience d'autres pays, ayant déjà mis en œuvre ce processus. Cette démarche se poursuivra, notamment pour bénéficier des meilleures pratiques des experts ou pays qui ont connu des avancées dans le secteur du numérique.

Les défis de gouvernance nécessitant des approches de transformation structurelle impliquent une exploitation efficace des progrès technologiques tels que la numérisation ou l'abandon des infrastructures et services inefficaces ou obsolètes. Pour relever ces défis, le PNUD souhaite faire appel à la coopération Sud-Sud pour bénéficier d'orientations techniques et politiques de haute qualité.

Les pays tels que le Rwanda, le Kenya ou le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Estonie, par exemple, offrent une excellente opportunité pour développer les bonnes pratiques du Sénégal en matière de gouvernance numérique, qui peuvent se matérialiser par des échanges d'expériences, de travail, d'études ou de benchmarks.

Connaissances

Le projet va permettre un apprentissage mutuel et un partage de connaissances entre pays d'Afrique et si besoin, avec d'autres pays. Il permettra de jeter les bases d'une coopération régionale, sous régionale et internationale.

Par ailleurs, et pour faire connaître le projet d'appui à la gouvernance numérique, il sera nécessaire d'utiliser les voies et moyens de communication tels que les supports multimédias, les documentaires, les supports pédagogiques et les réseaux sociaux.

Durabilité et mise à l'échelle

La durabilité du projet repose sur l'engagement de l'État et des parties prenantes de l'écosystème du numérique. Il s'agit d'institutions pérennes disposant de prérogatives pour la conduite de la politique de dématérialisation, de développement des infrastructures, de l'accessibilité et de l'utilisation des services numériques de l'État.

La stratégie de pérennisation du Projet reposera sur plusieurs facteurs :

- **Le renforcement des capacités des parties prenantes/acteurs clés**, qui consistera à identifier les faiblesses des différents acteurs par rapport à leur avantage comparatif et d'y remédier. S'appuyer sur les acteurs clés peut positivement et de manière durable, impacter sur les piliers de la gouvernance numérique. Elle sera bâtie sur une logique d'appropriation nationale. Les résultats seront disséminés en s'appuyant sur les partenaires cibles mais également grâce aux actions entreprises pour donner de la visibilité au projet.
- **Le renforcement des capacités des bénéficiaires** : la pérennisation du projet requiert une capacité d'auto-prise en charge des bénéficiaires dans le réinvestissement des acquis des différentes formations, de sorte à assurer, au besoin, leur renouvellement et/ou leur expansion. Une telle démarche permettra de mettre en place les conditions d'une organisation apprenante et participative.
- **Le développement de partenariats institutionnels** : le projet développera des synergies avec les services techniques d'encadrement de l'État ; en l'occurrence les collectivités territoriales, les réseaux des femmes leaders, le FESTIC (Femmes dans les TIC), qui seront, tout au long de la mise en œuvre, impliquées, en qualité de relais ou de partenaires de réalisation.

IV. GESTION DE PROJET

Efficacité et efficience

La gestion du projet sera avantageuse aussi bien pour le Gouvernement, notamment le MENT que pour le PNUD.

La stratégie du projet est d'impliquer, autant que possible, les parties prenantes pour assurer la pérennité de l'initiative et d'améliorer l'appropriation du projet par les partenaires locaux en vue d'une éventuelle mise à l'échelle.

Le Projet s'appuiera sur les structures de projets et les réseaux du PNUD qui seront mis au service du présent Projet pour certaines activités, sans couts additionnels. Des économies de couts ainsi qu'une forte appropriation par les partenaires aux niveaux national et local sont attendus.

Gestion de projet

Le PNUD est responsable de l'exécution des activités, même si le MENT sera très impliqué dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, le MENT aura à identifier, en collaboration avec le PNUD, les actions stratégiques à mener. Il aura, avec l'appui technique du PNUD, la responsabilité des actions ci-après : les termes de référence relatifs aux activités définies, le choix des bénéficiaires, les cv des consultants en général, mais aussi en cas de contrat direct (moins de 10, 000 dollars), les grandes lignes de reporting ; le choix de sites à visiter, les spécifications techniques pour les achats (procurement lancé par le PNUD).

Durant la mise en œuvre du Projet, le PNUD conjointement avec le MENT auront la responsabilité de la collecte de données fiables afin de communiquer autour des résultats.

Pour ce faire, des efforts seront consentis pour traquer des résultats probants, des effets voire des impacts, qui ont pu conduire au changement.

Pour le rapportage des résultats, le PNUD conjointement avec le MENT seront responsables de la préparation et de la soumission de notes et des rapports suivants : Rapport d'activités semestriels ; Rapports ad hoc réclamés par le comité de pilotage ; rapport d'achèvement. Le PNUD aura la responsabilité d'élaborer un rapport d'évaluation et mener des audits à travers le Bureau of Audit and Investigation (OAI) du PNUD. Le PNUD prélèvera des coûts directs liés pour le fonctionnement du projet.

Results Framework Framework:	Intended Outcome as stated in the UNDAF/Country [or Global/Regional] Programme Results and Resource Framework:										
	Effet 7 : D'ici 2023, les institutions nationales et locales améliorent la qualité et l'équité dans l'offre de services publics en vue de la promotion de la paix, la sécurité et l'efficacité de la gouvernance										
Outcome indicators as stated in the Country Programme [or Global/Regional] Results and Resources Framework, including baseline and targets:	Outcome indicators as stated in the Country Programme [or Global/Regional] Results and Resources Framework, including baseline and targets:										
	Indicateur 7.1 : % d'utilisateurs de toutes les catégories sociales satisfaites des services publics										
	Indicateur 7.2 : % Personnes indiquant avoir été victime d'un acte de corruption lors de son interaction avec l'administration publique										
	Indicateur 7.3 : % collectivités territoriales performantes par ordre de collectivité										
	Indicateur 7.4 : % enfants de moins de 5 ans ayant un acte d'état civil										
	Indicateur 7.5: % Régions dotées d'un système intégré de collecte, de traitement, et de diffusion d'informations territoriales, intégrant les données désagrégées										
	Indicateur 7.6 : % Population carcérale en attente de jugement										
	Applicable Output(s) from the UNDP Strategic Plan : Solution type n°2 : mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable ; Solution type n°6 : promouvoir l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles										
	Project title and Atlas Project Number : Projet d'appui à la gouvernance numérique XXX										
EXPECTED OUTPUTS	OUTPUT INDICATORS	DATA SOURCE	BASELINE		TARGETS (by frequency of data collection)					DATA COLLECTION METHODS & RISKS	
			Value	Year	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5		FINAL
Output 1 La transformation digitale de l'administration est renforcée	1.1 Disponibilité des textes juridiques et institutionnels adoptés	MENT	0	2020	2	2	0	0	0	0	4
	1.2 Nombre de réunions du Comité de pilotage de la SN2025	MENT	2	2020	2	2	2	2	2	2	10

	1.3 Disponibilité de l'étude sur la mise en place d'un cadre approprié sur la digitalisation de l'administration	MENT	0	2020	0	1	0	0	0	0	0	1	
	1.4 Nombre de procédures administratives dématérialisées	MENT ADIE	22	2020	5	10	10	10	10	10	10	45	
	1.5 Nombre d'agents formés sur le numérique	MENT	0	2020	300	300	300	300	300	300	300	1 500	
	1.6 Taux d'accès à la plateforme d'échanges entre l'administration et les citoyens	MENT/ ADIE	0	2020	60	62	65	70	80	80	80		
Output 2 Le projet « identifiant unique numérique » est élaboré et mis en œuvre	2.1 Textes juridiques relatifs à l'identité numérique adoptés	MENT	0	2020	1	0	0	0	0	0	0	1	
	2.2 Pourcentage d'agents de l'administration formés sur les procédures de l'identifiant numérique	MENT	0	2020	40	55	70	85	100	100	100		
	2.3 Plateforme informatique de l'identifiant numérique disponible	ADIE	0	2020	0	1	0	0	0	0	0	1	
	2.4 Pourcentage de la population enrôlée (H/F) à l'identifiant unique numérique	MENT	0	2020	0	40	50	60	75	90	90		
Output 3 Mise en œuvre du projet « E-	3.1 Nombre d'outils / infrastructures mis en place	ADL MCTDAT MENT ADIE	0	2020	0	5	7	0	10	10	10	2 par localité pilote	

territoires » est appuyée	3.2 Pourcentage d'agents territoriaux formés dans le cadre de « E-territoires »	ADL MCTDAT MENT ADIE	0	2020	0	25	50	75	80	80	
	3.3 Nombre de politiques informatiques harmonisées déployées au niveau des territoires	ADL MCTDAT MENT ADIE	0	2020	5	0	0	0	0	5	1 par localité pilote
	3.4 Pourcentage de collectivités territoriales ayant recours à la gestion numérique du territoire	ADL MCTDAT MENT ADIE	0	2020	0	0	50	75	100	100	Localités pilotes
	4.1 Disponibilité du rapport national sur les territoires	ANAT	0	2020	1	1	1	1	1	5	
Output 4 Opérationnalisation de l'observatoire national des territoires appuyée	4.2 Taux d'utilisation de la plateforme d'observatoire national des territoires	ANAT	0	2020	60	62	65	70	80	80	
	5.1 Nombre de porteurs d'initiatives/ startups/PME créés ou accompagnés sur le numérique	MENT	0	2020	100	100	100	100	100	500	
	5.2 Nombre d'emplois créés/	MENT	0	2020	300	300	300	300	300	1500	
Output 5 Fonds de développement du numérique opérationnel	5.3 Nombre de partenaires au développement mobilisés (techniques et financiers)	MENT	1	2020	2	2	2	2	2	10	Au moins 10 partenaires au final Eg. Banque Mondiale, UE

Output 6 Le système de vote électronique est initié	6.1 Disponibilité de l'étude de faisabilité sur le vote électronique	MINT	0	2020	1	0	0	0	0	0	0	1	
		6.2 Disponibilité des textes législatifs et réglementaires adoptés	MINT	0	2020	0	1	0	0	0	0	0	1
Output 7 L'accueil des usagers des ESS et l'inclusion numérique sont renforcés	7.1 Taux de satisfaction des usagers des ESS	MENT ADIE	0	2020								???	
	7.2 Nombre d'actes de service public délivrés en ESS	MENT ADIE	0	2020	X	X	X	X	X	X	X		
	7.3 % d'agents formés à l'accueil des personnes vulnérables en ESS	MCTDAT MENT/A DIE	0	2020	X	X	X	X	X	X	X		
Output 8 L'opérationnalité de la Stratégie santé digitale est appuyée	8.1 Taux d'utilisation des outils eSanté / TéléSanté	MSAS ADIE		2020								80	
	8.2 Nombre d'agents de santé et de responsables formés et sensibilisés sur la transformation digitale du secteur de la santé	MSAS/ CSSDOS ADIE		2020								2000	
	8.3 Disponibilité d'une information multinationale de qualité et sécurisée sur le système de santé	MSAS ADIE	0	2020								1	
	8.4 Taux d'informatisation des dossiers de santé	MSAS/C SSDOS ADIE		2020								90	
Output 9	9.1 Nombre de réunions du comité de suivi de l'ODD 16	DPBG		2020									

Dispositif de suivi adéquat et de monitoring de la SNBG et de l'ODD 16 mis en place	9.2 Existence d'une base de données accessible en ligne sur la gouvernance	DPBG	0	2020								1	
	9.3 Disponibilité du rapport national sur l'ODD 16	DPBG	0	2020								1	
	9.4 Disponibilité du plan d'actions de la SNBG révisée	DPBG	0	2020								1	
Output 10 L'Observatoire national du Numérique est opérationnel	10.1 Pourcentage de personnes ayant consulté l'observatoire	MENT	0	2020	0,2%							50%	
	10.2 Disponibilité du rapport national sur le numérique	MENT	0	2020	1	1	1	1	1	1	1	1	Au moins un rapport par an
	10.3 Existence d'une base de données sur le numérique mise à jour et accessible en ligne	MENT	0	2020	1	1	1	1	1	1	1	1	Existence d'une base de données mais non mise à jour en 2020
	10.4 Nombre d'ateliers tenus pour la redynamisation du PNG	MENT	0	2020	2	2	2	2	2	2	2	10	Existence d'une plateforme « geosenegal » mais GICCC et PNG non fonctionnels actuellement

V. MONITORING AND EVALUATION

In accordance with UNDP's programming policies and procedures, the project will be monitored through the following monitoring and evaluation plans:

Monitoring Plan

Monitoring Activity	Purpose	Frequency	Expected Action	Partners (if joint)	Cost (if any)
Track results progress	Progress data against the results indicators in the RRF will be collected and analysed to assess the progress of the project in achieving the agreed outputs.	Quarterly, or in the frequency required for each indicator.	Slower than expected progress will be addressed by project management.	MENT	
Monitor and Manage Risk	Identify specific risks that may threaten achievement of intended results. Identify and monitor risk management actions using a risk log. This includes monitoring measures and plans that may have been required as per UNDP's Social and Environmental Standards. Audits will be conducted in accordance with UNDP's audit policy to manage financial risk.	Quarterly	Risks are identified by project management and actions are taken to manage risk. The risk log is actively maintained to keep track of identified risks and actions taken.	MENT	
Learn	Knowledge, good practices and lessons will be captured regularly, as well as actively sourced from other projects and partners and integrated back into the project.	At least annually	Relevant lessons are captured by the project team and used to inform management decisions.	MENT	
Annual Project Quality Assurance	The quality of the project will be assessed against UNDP's quality standards to identify project strengths and weaknesses and to inform	Annually	Areas of strength and weakness will be reviewed by project management and used to inform decisions to improve project performance.	MENT	

	management decision making to improve the project.				
Review and Make Course Corrections	Internal review of data and evidence from all monitoring actions to inform decision making.	At least annually	Performance data, risks, lessons and quality will be discussed by the project board and used to make course corrections.	MENT	
Project Report	A progress report will be presented to the Project Board and key stakeholders, consisting of progress data showing the results achieved against pre-defined annual targets at the output level, the annual project quality rating summary, an updated risk long with mitigation measures, and any evaluation or review reports prepared over the period.	Annually, and at the end of the project (final report)		MENT	
Project Review (Project Board)	The project's governance mechanism (i.e., project board) will hold regular project reviews to assess the performance of the project and review the Multi-Year Work Plan to ensure realistic budgeting over the life of the project. In the project's final year, the Project Board shall hold an end-of-project review to capture lessons learned and discuss opportunities for scaling up and to socialize project results and lessons learned with relevant audiences.	Specify frequency (i.e., at least annually)	Any quality concerns or slower than expected progress should be discussed by the project board and management actions agreed to address the issues identified.	MENT	

Evaluation Plan

Une évaluation à mi-parcours aura lieu la 3^{ème} année d'exécution du projet. Une évaluation finale aura lieu à la fin du projet et s'intéressera à la durabilité des impacts et des résultats sur les hommes et les femmes comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

L'évaluation finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi. L'organisation et la mise en œuvre du processus d'évaluation sera assurée par le PNUD conformément à ses procédures.

Title	Related Strategic Plan Output	Planned Completion Date	Cost Source and Funding
Evaluation à mi-parcours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacities developed across the whole of government to integrate the 2030 Agenda, the Paris Agreement and other international agreements in development plans and budgets, and to analyze progress towards the SDGs, using innovative and data-driven solutions 2. Use of digital technologies and big data enabled for improved public services and other government functions 3. National and local systems enabled and communities empowered to ensure the restoration of justice institutions, redress mechanisms and community security 4. Gender-responsive and risk-informed mechanisms supported to build consensus, improve social dialogue and promote peaceful, just and inclusive societies 5. Innovative nature-based and gender-responsive solutions developed, financed and applied for sustainable recovery 	2023	7,000\$ UNDP
Evaluation finale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacities developed across the whole of government to integrate the 2030 Agenda, the Paris Agreement and other international agreements in development plans and budgets, and to analyze progress towards the SDGs, using innovative and data-driven solutions 2. Country-led measures accelerated to advance gender equality and women's empowerment 3. Use of digital technologies and big data enabled for improved public services and other government functions 	2025	7,000\$ UNDP

	4. National and local systems enabled and communities empowered to ensure the restoration of justice institutions, redress mechanisms and community security		
--	---	--	--

VI. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year					RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET					
		Y1	Y2	Y3	Y4	Y5		Funding Source MENT	Funding Source PNUD	TBD (à rechercher)	Budget Description	Amount CFA	Amount USD
Output 1 : La transformation digitale de l'administration est renforcée. Gender marker: Gen 2	1.1 Réaliser l'étude sur la stratégie e-gouv	X					MENT DPBG DRSP	0	110 000	0	Cabinet Ateliers		110 000
	1.2 Appuyer la production des textes juridiques et institutionnels		X					15 000	0	0	Atelier Consultant Edition		15 000
	1.3 Faire le suivi de l'application des textes juridiques et institutionnels		X	X	X	X		0	0	0	Atelier Edition		0
	1.4 Appuyer le benchmarking avec d'autres pays	X	X	X	X	X		0	40 000	60 000	Missions		100 000
	1.5 Appuyer la dématérialisation administrative de 25 procédures	X	X	X	X	X		0	60 000	40 000	Consultant Atelier Missions		100 000
	1.6 Appuyer la mise en place et le fonctionnement du comité technique sur la dématérialisation des procédures	X	X	X	X	X		5 000	0	0	Atelier		5 000

Output 2 : Le projet « identifiant unique numérique » est élaboré et mis en œuvre	1.7 Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de renforcement des capacités des agents	X	X	X	X	50 000	50 000	200 000	Atelier Consultant Missions	300 000
	1.8 Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation de la plateforme d'échanges entre administrations et citoyens			X	X	25 000	25 000	35 000	Cabinet Atelier Logiciel	85 000
	1.9 Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur numérique de la justice	X	X			0	40 000	0	Cabinet Atelier Missions	40 000
	MONITORING					0	10 000	0		10 000
	SOUS- TOTAL 1									
	2.1 Réaliser une étude de faisabilité de l'identifiant unique numérique	X				50 000	30 000	0	Atelier Cabinet Missions	80 000
	2.2 Appuyer la mise à jour du cadre juridique institutionnel élaboré et adapté à l'identifiant numérique	X	X			20 000	0	0	Atelier Cabinet Edition	20 000
	SOUS- TOTAL 2									
	765 000									

Gender Marker : Gen 2	2.3 Appuyer la mise en place de la plateforme/ système d'information de l'identifiant unique numérique	X	X	X	0	0	0	90 000	Cabinet Atelier Logiciel	90 000
	2.4 Organiser des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des enjeux sur l'usage de l'identifiant unique numérique	X	X		0	20 000	75 000	Atelier Communication	95 000	
	2.5 Appuyer la mise en place d'un dispositif de sécurité		X	X	45 000	0	0	45 000	Cabinet Logiciel	45 000
	MONITORING				0	5 000	0	5 000		5 000
	SOUS- TOTAL 2				115 000	55 000	165 000	335 000		335 000
Output 3 : La mise en œuvre du projet « E-territoires » est appuyée	3.1 Appuyer l'étude de faisabilité sur l'opérationnalisation de « E-territoires »	X			0	55 000	0	55 000	Atelier Consultant Edition	55 000
	3.2 Appuyer la formulation de schémas directeur numérique des territoires (SDNT)	X			0	15 000	40 000	55 000	Atelier Consultant Edition	55 000
	3.3 Appuyer la mise en œuvre des SDNT	X	X	X	0	0	200 000	200 000	Equipements Ateliers Missions	200 000
Gender Marker : Gen 2										

Output 4 : Opérationnalisation de l'observatoire national des territoires appuyée	3.3 Organiser des sessions de formation à l'attention des acteurs clés (élus locaux, agents municipaux, société civile) sur le numérique au niveau de communes pilotes	X	X	X	X	0	40 000	80 000	Atelier Consultant Missions	120 000	
	3.4 Réaliser des outils et des supports de communication et de sensibilisation autour du projet au niveau de communes pilotes	X	X	X	X	0	15 000	55 000	Consultant Edition	70 000	
	MONITORING						10 000			10 000	
	SOUS- TOTAL 3					0	135 000	375 000		510 000	
	4.1 Appuyer la validation des textes juridiques de l'observatoire national des territoires	X	X			0	0	10 000	Atelier	10 000	
	4.2 Mettre en place une plateforme des produits et services des territoires	X	X	X	X	0	0	80 000	Consultant Atelier	80 000	
	MONITORING						10 000			10 000	
	SOUS- TOTAL 4					0	10 000	90 000		100 000	
	Gender Marker : Gen 2										

Output 5 : Fonds de développement numérique opérationnel <i>Gender Marker : Gen 3</i>	5.1 Organiser un atelier de partage et de sensibilisation sur le fonds	X					0	5 000	0	Atelier	5 000
	5.2 Organiser des sessions de formation pour rendre opérationnel le fonds		X	X	X		25 000	0	50 000	Atelier Consultants	75 000
	5.3 Appuyer la mise en place d'incubateurs régionaux		X	X	X		40 000	0	40 000	Cabinet Atelier	80 000
	MONITORING						0	5 000	0		5 000
	SOUS- TOTAL 5						65 000	10 000	90 000		165 000
Output 6 : Le système de vote électronique est initié <i>Gender Marker : Gen 2</i>	6.1 Réaliser un benchmarking sur le vote électronique en Afrique	X	X	X		0	0	0	40 000	Consultant Missions	40 000
	6.2 Réaliser une étude de faisabilité sur le vote électronique		X			0	40 000	100 000		Consultant Atelier Edition	140 000
	MONITORING					0	5 000	0			5 000
	SOUS- TOTAL 6					0	45 000	140 000			185 000
	7.1 Appuyer l'équipement de 6 Espaces Sénégal services (maisons du citoyen)	X				0	40 000	60 000		Equipements	100 000

numérique sont renforcés <i>Gender Marker : Gen 2</i>	7.2 Organiser des sessions de formation sur l'accueil des usagers notamment des personnes vulnérables dans les Espaces Sénégal services	X	X	X	X	X	X	0	60 000	120 000	Consultant Atelier Missions	180 000
	7.3 Recruter des développeurs pour l'opérationnalisation des procédures dématérialisées	X						20 000	10 000	150 000	Consultant Atelier	180 000
	7.4 Appuyer la mise en place d'un dispositif pour évaluer la performance des agents	X						0	10 000	40 000	Consultant Atelier	50 000
	7.5 Appuyer la préparation à la certification Marianne	X						0	50 000	50 000	Consultant Cabinet	100 000
	MONITORING							0	15 000	0		15 000
								20 000	185 000	300 000		
Output 8 : La mise en	8.1 Appuyer la digitalisation du dossier du patient	X	X	X			0	30 000	70 000	Consultant Logiciel	100 000	

œuvre de la Stratégie santé digitale est appuyée	8.2 Organiser des sessions de formation et de mobilisation des acteurs sur la santé digitale	X	X	X	0	20 000	100 000	Consultant Ateliers	120 000
	8.3 Appuyer la mise en place d'un SIG santé	X	X		0	0	60 000	Consultant Atelier	60 000
	8.4 Appuyer l'interopérabilité des applications e-santé et TéléSanté	X	X		0	0	40 000	Consultant Logiciel	40 000
	MONITORING	X			0	5 000	0		5 000
	SOUS-TOTAL 8				0	55 000	270 000		325 000
Output 9 : Dispositif de suivi adéquat et de monitoring de la SNBG et de l'ODD 16 mis en place	9.1 Appuyer le dispositif de suivi de l'ODD 16	X	X	X	0	20 000	0	Ateliers Consultant	20 000
	9.2 Former les acteurs clés impliqués en gestion axée sur les résultats	X			0	15 000	0	Ateliers	15 000
	9.3 Organiser des missions de benchmark et échanges d'expériences avec d'autres pays	X	X		0	15 000	35 000	Ateliers Missions	50 000
	9.4 Réaliser l'étude de référence sur la gouvernance	X			0	25 000	25 000	Cabinet Atelier Missions	50 000

	9.5 Appuyer l'élaboration d'un rapport d'étape sur l'ODD 16							X			0	0	0	40 000	Consultant Atelier Missions	40 000
	9.6 Appuyer la révision de la SN 2025 (2026-2030)								X		0	0	80 000	Cabinet Ateliers Missions	80 000	
	MONITORING										0	5 000	0			5 000
	SOUS- TOTAL 9										0	80 000	180 000			260 000
Output 10 : L'Observatoire national du Numérique est opérationnel	10.1 Appuyer la refonte de la plateforme									X	25 000	0	0		Consultant Logiciel Atelier	25 000
	10.2 Organiser de l'atelier de sensibilisation sur l'ONN										0	4 000	0		Atelier	4 000
	10.3 Appuyer l'organisation d'enquêtes périodiques sur le numérique										10 000	0	70 000		Consultant Atelier	80 000
	10.4 Appuyer la redynamisation du plan national géomatique										0	0	5 000		Ateliers	5 000
	MONITORING										0	5 000	0			5 000
	SOUS- TOTAL 10										35 000	9 000	75 000			119 000
Output 11 : Le dispositif de suivi du	11.1 Organiser les réunions du COPIL et du comité technique										0	8 000	0		Ateliers	8 000

projet assuré	11.2 organiser la table ronde des bailleurs de fonds pour une recherche de financement	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	8 000	Ateliers	8 000
	11.2 Recruter 2 personnes ressources pour le suivi du projet (Contrat Sc, VNU, consultant IC)	X	X	X	X	X	X	X	0	50 000	150 000	150 000	Salaires / Honoraires	200 000
	11.4 Evaluation du projet			X		X		X	0	15 000	0	0	Consultant Atelier	15 000
	11.5 Audit du projet			X		X		X	0	0	0	0	OAI	0
	General Management Support (En cas de mobilisation de ressources de donateurs – 7 à 8 %)													
	SOUS- TOTAL 11								0	73 000	158 000	158 000		231 000
TOTAL									330 000	992 000	2 178 000	2 178 000		3 500 000
%									9,43%	28,34%	62,23%	62,23%		100%

VII. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET					
		T1	T2	T3	T4		Funding Source MENT	Funding Source PNUD/TRAC 1	TBD (à rechercher)	Budget Description	Amount CFA	Amount USD
Output 1 : La transformation digitale de l'administration est renforcée.	1.1 Réaliser l'étude sur la stratégie e-gouv	X	X	X		MENT DPBG DRSP	0	110 000	0	Cabinet Ateliers		110 000
	1.4 Appuyer le benchmarking avec d'autres pays			X	X		0	20 000	0	Missions		20 000
	1.5 Appuyer la dématérialisation administrative de 25 procédures	X	X	X	X		0	15 000	0	Consultant Atelier Missions		15 000

	1.6 Appuyer la mise en place et le fonctionnement du comité technique sur la dématérialisation des procédures	X				1 000	0	0	0	Atelier	0	1 000
	1.7 Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de renforcement des capacités des agents	X	X	X	10 000	10 000	100 000			Atelier Consultant Missions		120 000
	1.9 Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur numérique de la justice	X	X	X	0	40 000	40 000			Atelier Consultant Missions		80 000
	SOUS-TOTAL 1				11 000	195 000	140 000					346 000
Output 2 : Le projet « Identifiant unique numérique » est élaboré et mis en œuvre	2.1 Réaliser une étude de faisabilité de l'identifiant unique numérique	X	X	X	50 000	30 000	0			Atelier Cabinet Missions		80 000
	SOUS-TOTAL 2				50 000	30 000	0					80 000
Output 3 : La mise en œuvre du projet « E-territoriaires »	3.1 Appuyer l'étude de faisabilité sur l'opérationnalisation de « E-territoriaires »	X	X	X	0	55 000	0			Atelier Consultant Edition		55 000

numérique sont renforcés	7.2 Organiser des sessions de formation sur l'accueil des usagers notamment des personnes vulnérables dans les Espaces Sénégal services	X	X	X	0	15 000	70 000	Consultant Atelier	85 000
	7.3 Recruter des développeurs pour l'opérationnalisation des procédures dématérialisées	X	X		20 000	10 000	70 000	Consultant Atelier	100 000
	7.4 Appuyer la mise en place d'un dispositif pour évaluer la performance des agents	X	X		0	10 000	40 000	Consultant Atelier	50 000
	7.6 Appuyer la préparation à la certification Marianne	X	X	X	0	30 000	50 000	Consultant / Cabinet	80 000
	SOUS- TOTAL 7				20 000	105 000	290 000		415 000
	8.1 Appuyer la digitalisation du dossier du patient	X	X	X	0	30 000	30 000	Consultant Logiciel	60 000
	Output 8 : La mise en								

œuvre de la Stratégie santé digitale est appuyée	8.2 Organiser des sessions de formation et de mobilisation des acteurs sur la transformation digitale	X	X	X	0	20 000	60 000	60 000	Consultant Ateliers Missions	80 000
	8.4 Appuyer l'interopérabilité des applications e-santé et TéléSanté	X	X	X	0	10 000	20 000	20 000	Consultant Logiciel	30 000
	SOUS- TOTAL 8				0	60 000	110 000	110 000		170 000
Output 9 : Dispositif de suivi adéquat et de monitoring de la SNBG et de l'ODD 16 mis en place	9.1 Appuyer le dispositif de suivi de l'ODD 16	X	X	X	0	4 000	0	0	Ateliers	4000
	9.2 Former les acteurs impliqués en gestion axée sur les résultats	X	X		0	15 000	0	0	Ateliers	15 000
	9.3 Organiser des missions de benchmark et échanges d'expériences avec d'autres pays	X	X		0	5 000	10 000	10 000	Ateliers Missions	15 000
	9.4 Réaliser l'étude de référence sur la gouvernance	X	X		0	25 000	25 000	25 000	Cabinet Atelier Missions	50 000
	SOUS- TOTAL 9				0	49 000	35 000			84 000
Output 10 : L'Observatoi	10.1 Appuyer la refonte de la plateforme	X			25 000	0	0	0	Consultant Logiciel Atelier	25 000

VIII. GOUVERNANCE ET ARRANGEMENTS DE GESTION

Le Projet sera mis en œuvre, au moins, pour deux (02) ans, sous la modalité « Exécution Directe » ou « Direct Implementation – DIM », le PNUD en assure la gestion et rendra compte des résultats obtenus, en collaboration très étroite avec le MENT.

Le PNUD aura recours aux partenaires de réalisation et/ou des sous-traitants pour l'exécution de certaines des activités du Projet. Dans ce cadre, les règles et procédures du PNUD seront appliquées en matière de passation des marchés. Le PNUD pourra également, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de l'exécution de certaines rubriques. Les partenaires bénéficiaires du projet ainsi que les sous-traitants sont tenus de se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne seront pas éligibles.

Au bout de deux (02) ans de mise en œuvre et après assimilation des règles de gestion de projet axées sur les résultats et après une appréciation objective du PNUD, il est souhaitable que le MENT assure la responsabilité de la mise en œuvre du projet sous modalité « Exécution nationale » ou « National Implementation – NIM). Si toutefois cette hypothèse était retenue, les règles et procédures de gestion seront, à cet effet, soumises aux procédures nationales et le présent document de projet révisé pour intégrer les nouvelles modalités de gestion. Cette décision sera validée par le comité de pilotage.

Durant toute la phase du projet et en tout état de cause, le PNUD s'engage à renforcer les capacités du MENT en matière de gestion et suivi de projet axé sur les résultats, de manière à renforcer son appropriation nationale.

VIII.1. Coordination et Supervision du Projet

Le programme a une structure de gestion à deux niveaux : un Comité de Pilotage et une Unité chargé de suivre l'exécution du Projet.

Le Comité de Pilotage :

Une note de service sera prise par le MENT portant création, composition et fonctionnement du Comité de pilotage du projet.

Il est responsable de l'orientation stratégique du projet. Il sera co-présidé par :

- Le Représentant du MENT ;
- Le Représentant du PNUD.

Il sera ainsi composé de :

- 02 représentants du MENT ;
- 03 représentants du PNUD ;
- 01 représentant de la DCEF ;
- 01 représentant de la DGE ou CENA ;

- 01 représentant de l'ADIE ;
- 01 représentant de la DPBG ;
- 01 représentant de la DDSJ ;
- 01 représentant de la DRSP ;
- 01 représentant du Ministère chargé des Collectivités Territoriales ;
- 01 représentant de l'ADL ;
- 01 représentant de la CSSDOS du MSAS ;
- 01 représentant de l'ANSO ;
- 01 représentant de la DGPPE ;
- 01 représentant de OPTIC ;
- 01 représentant de la société civile.

Le Comité de Pilotage se réunira, au moins, une fois par an et plus fréquemment, selon le besoin. Dans ce dernier cas, la décision de réunir le comité de pilotage sera conjointement faite par le MENT et le PNUD. La première réunion du comité de pilotage sera consacrée à la validation du présent document de projet, à travers le comité d'examen des projets (CLEP).

Outre cette activité, le comité de pilotage aura les responsabilités ci-après :

- Définir et adopter les orientations stratégiques sur la mise en œuvre du projet ;
- Valider le plan de travail annuel et le budget y afférent ;
- Approuver le rapport d'exécution technique et financière de chaque année.

Les décisions du comité de pilotage seront, de préférence, adoptées par voie de consensus. Le secrétariat du Comité de Pilotage sera assuré par le PNUD, en collaboration avec le MENT, dans le cadre de l'exécution DIM, afin d'assurer la rédaction des procès-verbaux. En cas d'exécution nationale, le secrétariat sera assuré par le MENT.

VIII.2. L'Unité de suivi de l'exécution du projet

La gestion quotidienne et l'animation des activités du Projet seront assurées par cette unité, placée sous la tutelle du PNUD. Elle sera logée au PNUD et assurera toutes les fonctions de coordination du projet. En cas de recrutement supplémentaire aux équipes du PNUD, les procédures du PNUD seront exécutées en matière de procurement (consultants) ou de ressources humaines (Contrat service contract ou contrat FTA).

Le MENT mettra à disposition du personnel désigné pour assurer le suivi du projet, au niveau national. Le MENT désignera, par note de service, les agents désignés pour assurer avec le PNUD le suivi du projet.

VIII.3. Procédures de recrutement et d'acquisition des biens et services

L'acquisition des biens, services et assistance technique, ainsi que la supervision des actifs, seront assurées, sous la supervision directe et la responsabilité du PNUD. L'acquisition sera réalisée en accord avec les règles et règlements du PNUD. Les

activités du Projet qui seront sous-traitées aux partenaires externes, feront l'objet d'appels d'offres conduits par le PNUD en accord avec ses règles et procédures.

Le recrutement des experts et consultants sera conduit par le Bureau du PNUD à Dakar.

IX. COMMUNICATION- APPROPRIATION

Une stratégie de communication et de gestion des connaissances sera développée et mise en œuvre pour la transparence - redevabilité, la pérennité des activités, le partage d'information entre tous les acteurs et la capitalisation des expériences. Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité du MENT des réalisations du Projet pour permettre aux acteurs d'apprécier les efforts du gouvernement visant l'émergence des populations. A cet égard, des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer une communication sur le projet axée sur les résultats. Il s'y ajoute, une mobilisation sociale autour de sa mise en œuvre, à travers la participation des agents de l'administration et autres populations bénéficiaires ainsi que de l'ensemble des acteurs.

X. MONITORING ET ÉVALUATION DU PROJET

Le PNUD et le MENT assureront le monitoring du projet, à travers l'organisation de réunions trimestrielles du comité technique composé de PNUD, MENT et DPBG. Des missions conjointes pourraient, également, être menées sur site, pour vérifier la réalisation des activités.

L'évaluation à mi-parcours menée par le PNUD, déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du projet et identifiera, au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions et présentera les leçons d'expérience initiale du projet en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les conclusions de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre du projet.

Une évaluation finale aura lieu à la fin du Projet et s'intéressera à la durabilité des impacts et des résultats sur les hommes et les femmes comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

L'évaluation finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi. L'organisation et la mise en œuvre du processus d'évaluation d'impact sera assuré par le Gouvernement conformément à ses procédures.

XI. AUDIT DU PROJET

Un audit financier sera commandé et réalisé sous l'égide du PNUD, au moins, tous les deux (02) ans.

XII. LEGAL CONTEXT

Le présent document du programme constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 4 juillet 1987 à Dakar – Sénégal.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que le MENT n'ait pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du programme ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du programme, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentation des coûts dus à l'inflation ;
- Les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dus à l'inflation ou à d'autres causes.

XIII STANDARDS

1. UNDP reserves the right to verify whether such a plan is in place, and to suggest modifications to the plan when necessary. Failure to maintain and implement an appropriate security plan as required hereunder shall be deemed a breach of the Implementing Partner's obligations under this Project Document.
2. The Implementing Partner agrees to undertake all reasonable efforts to ensure that no UNDP funds received pursuant to the Project Document are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism and that the recipients of any amounts provided by UNDP hereunder do not appear on the list maintained by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1267 (1999). The list can be accessed via:

http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.
3. Social and environmental sustainability will be enhanced through application of the UNDP Social and Environmental Standards (<http://www.undp.org/ses>) and related Accountability Mechanism (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. The Implementing Partner shall: (a) conduct project and programme-related activities in a manner consistent with the UNDP Social and Environmental Standards, (b) implement any management or mitigation plan prepared for the project or programme to comply with such standards, and (c) engage in a constructive and timely manner to address any concerns and complaints raised through the Accountability Mechanism. UNDP will seek to ensure that communities and other project stakeholders are informed of and have access to the Accountability Mechanism.

5. All signatories to the Project Document shall cooperate in good faith with any exercise to evaluate any programme or project-related commitments or compliance with the UNDP Social and Environmental Standards. This includes providing access to project sites, relevant personnel, information, and documentation.
6. The Implementing Partner will take appropriate steps to prevent misuse of funds, fraud or corruption, by its officials, consultants, responsible parties, subcontractors and sub-recipients in implementing the project or using UNDP funds. The Implementing Partner will ensure that its financial management, anti-corruption and anti-fraud policies are in place and enforced for all funding received from or through UNDP.
7. The requirements of the following documents, then in force at the time of signature of the Project Document, apply to the Implementing Partner: (a) UNDP Policy on Fraud and other Corrupt Practices and (b) UNDP Office of Audit and Investigations Investigation Guidelines. The Implementing Partner agrees to the requirements of the above documents, which are an integral part of this Project Document and are available online at www.undp.org.
8. In the event that an investigation is required, UNDP has the obligation to conduct investigations relating to any aspect of UNDP projects and programmes. The Implementing Partner shall provide its full cooperation, including making available personnel, relevant documentation, and granting access to the Implementing Partner's (and its consultants', responsible parties', subcontractors' and sub-recipients') premises, for such purposes at reasonable times and on reasonable conditions as may be required for the purpose of an investigation. Should there be a limitation in meeting this obligation, UNDP shall consult with the Implementing Partner to find a solution.
9. The signatories to this Project Document will promptly inform one another in case of any incidence of inappropriate use of funds, or credible allegation of fraud or corruption with due confidentiality.

Where the Implementing Partner becomes aware that a UNDP project or activity, in whole or in part, is the focus of investigation for alleged fraud/corruption, the Implementing Partner will inform the UNDP Resident Representative/Head of Office, who will promptly inform UNDP's Office of Audit and Investigations (OAI). The Implementing Partner shall provide regular updates to the head of UNDP in the country and OAI of the status of, and actions relating to, such investigation.

10. UNDP shall be entitled to a refund from the Implementing Partner of any funds provided that have been used inappropriately, including through fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of the Project Document. Such amount may be deducted by UNDP from any payment due to the Implementing Partner under this or any other agreement.
Where such funds have not been refunded to UNDP, the Implementing Partner agrees that donors to UNDP (including the Government) whose funding is the source, in whole or in part, of the funds for the activities under this Project Document, may seek recourse to the Implementing Partner for the recovery of any funds determined by UNDP to have been used inappropriately, including through

fraud or corruption, or otherwise paid other than in accordance with the terms and conditions of the Project Document.

11. Each contract issued by the Implementing Partner in connection with this Project Document shall include a provision representing that no fees, gratuities, rebates, gifts, commissions or other payments, other than those shown in the proposal, have been given, received, or promised in connection with the selection process or in contract execution, and that the recipient of funds from the Implementing Partner shall cooperate with any and all investigations and post-payment audits.
12. Should UNDP refer to the relevant national authorities for appropriate legal action any alleged wrongdoing relating to the project, the Government will ensure that the relevant national authorities shall actively investigate the same and take appropriate legal action against all individuals found to have participated in the wrongdoing, recover and return any recovered funds to UNDP.
13. The Implementing Partner shall ensure that all of its obligations set forth under this section entitled "Risk Management" are passed on to each responsible party, subcontractor and sub-recipient and that all the clauses under this section entitled "Risk Management Standard Clauses" are included, *mutatis mutandis*, in all sub-contracts or sub-agreements entered into further to this Project Document.

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle d'examen préalable social et environnemental

Informations sur le Programme

Informations sur le programme	
1. Titre du Projet	Projet d'Appui à la Gouvernance Numérique
2. Numéro de Programme	
3. Emplacement (international/région/pays)	Territoire national, Sénégal

Partie A. Intégration des principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux des NES afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme

Une bonne programmation exige également que les parties prenantes soient rendues responsables des résultats. L'exécution du présent programme intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme et se propose de répondre aux contraintes relatives à l'insuffisance des capacités institutionnelles, techniques et humaines des différents acteurs intervenant dans la gouvernance.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous la manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Une approche basée sur les droits humains, permettrait aussi l'intégration de mesures visant à remédier aux inégalités hommes-femmes à travers la promotion de l'autonomisation des femmes.

Il s'agira de soutenir les différentes composantes du développement économique local dans l'appui à la coordination et à la mise en cohérence des investissements des collectivités locales, le renforcement de la coopération inter- collectivités locales pour un développement territorial durable et le développement d'un service public local à travers une administration locale performante. Un appui opérationnel sera fourni aux collectivités locales pour renforcer les capacités des agents municipaux et des élus locaux. Dans le souci d'une meilleure représentativité, un accent tout particulier sera mis sur la formation des femmes.

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre la durabilité environnementale

Le Programme n'intègre pas de durabilité environnementale. Il s'intéresse surtout à la pérennisation des acquis à travers le renforcement de capacités des acteurs impliqués.

Partie B – Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

<p>QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? 2</p>	<p>QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Remarque : répondez aux questions 4 et 5 avant de passer à la question 6.</i></p>	<p>QUESTION 6 : Quelles évaluation sociale et environnementale et mesures de gestion ont été mises en œuvre et/ou sont requises pour s'atteler aux éventuels risques (pour les projets à risque modéré ou à haut risque) ?</p>
--	---	---

² Remarque : Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans l'Annexe 1 – Liste de contrôle de l'examen préalable des risques (sur la base de toute réponse « Oui »). Si aucun risque n'a été identifié dans l'Annexe 1 alors notez « Aucun risque identifié » et passez à la Question 4 et sélectionnez « Risque faible ». Les Questions 5 et 6 sont facultatives pour les Projets à faible risque.

Description des risques	Impact et probabilité (1-5)	Amplieur (Faible/Moderée/Grande)	Commentaires	Description de l'évaluation et des mesures de gestion telles que mentionnées dans la conception du projet. Si aucune EIES ou ESES n'est requise, l'évaluation doit prendre en compte tous les risques et impact potentiels.
Aucun risque social ni environnemental ont été identifiés dans le Programme. Les risques identifiés sont plutôt d'ordre institutionnel ou financier.				
QUESTION 4 : Quelle est la classification globale de risques du projet ?				
Cochez la case qui s'applique ci-dessous.			Commentaires	
Faible risque				
Risque modéré			<input checked="" type="checkbox"/>	
Haut risque			<input type="checkbox"/>	
QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la classification des risques, quelles exigences des NES s'appliquent ?				
Cochez tout ce qui s'applique.			Commentaires	
Principe 1 : Droits de l'homme			<input checked="" type="checkbox"/>	
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes			<input checked="" type="checkbox"/>	
1. Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles			<input type="checkbox"/>	
2. Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets			<input type="checkbox"/>	
3. Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités			<input type="checkbox"/>	
4. Patrimoine culturel			<input type="checkbox"/>	
5. Déplacement et réinstallation			<input type="checkbox"/>	

	6. Peuples autochtones	<input type="checkbox"/>	
	7. Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources	<input type="checkbox"/>	

Validation finale

Signature	Date	Description
Contrôleur de l'AQ		Membre du personnel du PNUD responsable du Programme, généralement un Administrateur de programme du PNUD : La signature finale confirme que cette personne a vérifié que la PEPSE a été menée de manière adéquate.
Approbateur de l'AQ		Membre de la direction du PNUD, généralement Directeur de pays adjoint (DPA), Directeur de pays (DP), Représentant résident adjoint (RRA) ou Représentant résident (RR). L'Approbateur de l'AQ et le Contrôleur de l'AQ ne peuvent être la même personne. La signature finale confirme que cette personne a validé la PEPSE avant de la soumettre au CEP.

Annexe 2 : Liste de contrôle de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle sur les <u>risques</u> sociaux et environnementaux potentiels		
Principe 1 : Droits de l'Homme		Réponse (Oui/Non)
1.	Le projet peut-il avoir un impact négatif sur l'exercice des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée, et particulièrement des groupes marginalisés ?	Non
2.	Le projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif inéquitable ou discriminatoire sur les populations touchées, particulièrement les personnes	Non

vivant dans la pauvreté ou les personnes ou groupes marginalisés ou exclus ³ ?	
3. Le projet peut-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de ressources ou de services de base, particulièrement pour les personnes ou groupes marginalisés ?	non
4. Le projet est-il susceptible d'exclure la pleine participation de toutes parties prenantes potentiellement touchées, en particulier les groupes marginalisés, dans les décisions qui peuvent les concerner ?	non
5. Existe-t-il un risque que les détenteurs de devoirs n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	non
6. Existe-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	non
7. Les communautés locales ou les personnes ont-elles eu la possibilité de soulever des inquiétudes concernant les droits de l'homme dans le cadre du projet durant le processus d'engagement des parties prenantes ?	oui
8. Existe-t-il un risque que le projet aggrave les conflits et/ou le risque de violence parmi les communautés et les personnes touchées par le projet ?	non
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes	
1. Le projet proposé est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	non
2. Le projet risque-t-il potentiellement de reproduire des discriminations fondées sur le sexe à l'encontre des femmes, particulièrement en ce qui concerne la participation dans la conception ou la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux bénéfices ?	non
3. Des groupes de femmes/responsables de groupes de femmes ont-ils soulevé des préoccupations quant à l'égalité des sexes dans le projet durant le processus d'engagement des parties prenantes et celles-ci ont-elles été intégrées dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques ?	non
4. Le projet risque-t-il potentiellement de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles en prenant en compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui peuvent provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles dans les communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de ces ressources.</i>	non

³ Les motifs de discrimination proscrits comprennent la race, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques ou autres opinions, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou une autre condition, y compris celle de personne autochtone ou membre d'une minorité. Toute référence aux « femmes et hommes », ou à un terme similaire, est comprise comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles et d'autres groupes discriminés sur la base de leur orientation sexuelle, tels que les personnes transgenres et les transsexuels.

<p>Principe 3 : Durabilité environnementale : les questions de l'examen préalable concernant les risques environnementaux sont couvertes par les questions portant sur les normes spécifiques ci-dessous.</p>	
<p>Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</p>	
<p>1.1 Le projet risque-t-il potentiellement d'avoir un impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ? <i>Par exemple, risques de perte, de dégradation et de fragmentation d'habitats, de changements hydrologiques.</i></p>	non
<p>1.2 Le projet comporte-t-il des propositions d'activités au sein ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones sensibles d'un point de vue environnemental, y compris des zones protégées par la loi (ex. réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples autochtones ou les communautés locales ?</p>	non
<p>1.3 Le projet implique-t-il des changements portant sur l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, consultez la norme 5.)</p>	non
<p>1.4 Les activités du projet peuvent-elles poser des risques pour les espèces menacées d'extinction ?</p>	non
<p>1.5 Le projet risque-t-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?</p>	non
<p>1.6 Le projet implique-t-il l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou des activités de reforestation ?</p>	non
<p>1.7 Le projet implique-t-il la production et/ou l'exploitation de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?</p>	non
<p>1.8 Le projet implique-t-il l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables des eaux de surface ou souterraines ? <i>Par exemple, construction de barrages, réservoirs, bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine.</i></p>	non
<p>1.9 Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (ex. collecte et/ou exploitation, développement commercial)</p>	non
<p>1.10 Le projet risque-t-il potentiellement de générer des problèmes environnementaux transfrontières ou mondiaux ?</p>	non
<p>1.11 Le projet peut-il déboucher sur des activités de développement secondaires ou consécutives qui provoqueraient des effets négatifs sur le plan social et environnemental, ou peut-il avoir un impact qui se cumule avec d'autres activités existantes ou prévues dans la zone ? <i>Par exemple, la construction d'une nouvelle route sur des terres boisées a un impact environnemental et social direct (ex. abattage d'arbres, travaux de terrassement, réinstallation potentielle d'habitants). La nouvelle route</i></p>	non

<p><i>peut également faciliter l'empiétement sur des terres par des colonies illégales ou générer des activités commerciales non planifiées sur la route, potentiellement dans des zones sensibles. Il s'agit d'effets indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. En outre, si des aménagements similaires dans la même zone boisée sont planifiés, les effets cumulatifs de plusieurs activités (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être envisagés.</i></p>	
<p>Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets</p>	
<p>2.1 Le projet proposé générera-t-il des émissions de gaz à effet de serre⁴ considérables ou est-il susceptible d'accentuer le changement climatique ?</p>	non
<p>2.2 Les résultats potentiels du projet sont-ils susceptibles d'être sensibles ou vulnérables à l'impact potentiel du changement climatique ?</p>	non
<p>2.3 Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement, dans le présent ou à l'avenir, la vulnérabilité au changement climatique sur le plan social et environnemental (ce que l'on appelle des pratiques inadaptées) ?</p> <p><i>Par exemple, des changements apportés à l'aménagement du territoire peuvent favoriser le développement de plaines alluviales, ce qui est susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, et plus particulièrement aux inondations.</i></p>	non
<p>Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités</p>	
<p>3.1 Certains éléments de la construction, du fonctionnement et ou du démantèlement des infrastructures du projet posent-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ?</p>	non
<p>3.2 Le projet est-il susceptible de poser des risques pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et le fonctionnement) ?</p>	non
<p>3.3 Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (ex. barrages, routes, bâtiments) ?</p>	non
<p>3.4 Une défaillance des éléments structurels du projet poserait-elle des risques pour les communautés ? (ex. effondrement de bâtiments ou d'infrastructures)</p>	non
<p>3.5 Le projet proposé est-il susceptible d'accroître la vulnérabilité aux tremblements de terre, affaissements de terrain, glissements de terrain, érosion, inondations ou phénomènes climatiques extrêmes ?</p>	non
<p>3.6 Le projet est-il susceptible d'accroître les risques sanitaires potentiels (ex. maladies transmises par l'eau, autres maladies à transmission vectorielle ou maladies transmissibles telles que le VIH/Sida) ?</p>	non

⁴ En ce qui concerne le CO₂, des « émissions considérables » se réfèrent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant de sources directes et indirectes). [La Note d'orientation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets fournit de plus amples informations sur les émissions de GES.]

3.7	Le projet présente-t-il des risques et une vulnérabilité potentiels liés à la santé et la sécurité au travail découlant de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques durant la construction, le fonctionnement ou le démantèlement des infrastructures du projet ?	non
3.8	Le projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui est susceptible d'enfreindre les normes nationales et internationales en matière de travail (c.-à-d. principes et normes des conventions fondamentales de l'OIT) ?	non
3.9	Le projet implique-t-il l'engagement d'agents de sécurité qui posent un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des personnes (ex. en raison d'un manque de formation adéquate ou de responsabilisation) ?	non
Norme 4 : Patrimoine culturel		
4.1	Le projet proposé débouchera-t-il sur des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, structures ou objets présentant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse ou des formes immatérielles de patrimoine culturel (ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et conserver le patrimoine culturel peuvent également un impact négatif involontaire.)	non
4.2	Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	non
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
5.1	Le projet est-il susceptible d'impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel ?	non
5.2	Le projet risque-t-il d'induire un déplacement économique (ex. perte de biens ou de l'accès à des ressources due à l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique) ?	non
5.3	Le projet risque-t-il d'être à la source d'expulsions ⁵ ?	non
5.4	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter des dispositions relatives au régime foncier et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers à des terres, territoires et/ou ressources ?	non
Norme 6 : Peuples autochtones		
6.1	Des peuples autochtones se trouvent-ils dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet) ?	non
6.2	Le projet ou des parties du projet sont-ils susceptibles de se situer sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	non

⁵ Les expulsions comprennent des actes et/ou omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire de personnes, groupes ou communautés de domiciles et/ou terres et ressources foncières communes qu'ils occupaient ou dont ils dépendaient, éliminant ainsi leur capacité à résider ou à travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans bénéficier ni avoir accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.

<p>6.3 Le projet proposé est-il susceptible d'affecter les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels de peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones en détiennent ou non les titres de propriété, que le projet soit situé sur ou en dehors des terres et territoires habités par les populations affectées, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ?</p> <p><i>Si la réponse à la question préalable 6.3 est « oui » les impacts de risque potentiel sont considérés comme potentiellement sévères et/ou critiques et le projet est catégorisé comme étant à risque modéré ou élevé.</i></p>	non
<p>6.4 Des consultations culturellement appropriées menées dans l'objectif d'obtenir le CPLE sur des questions qui touchent les droits et intérêts, terres, ressources, territoires et moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés font-elles défaut ?</p>	non
<p>6.4 Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?</p>	non
<p>6.5 Existe-t-il un risque d'expulsion ou le déplacement économique complet ou partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ?</p>	non
<p>6.6 Le projet est-il susceptible d'affecter les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les définissent ?</p>	non
<p>6.7 Le projet est-il susceptible d'affecter les moyens de subsistance traditionnels et la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?</p>	non
<p>6.8 Le projet est-il susceptible d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ?</p>	non
<p>Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources</p>	
<p>7.1 Le projet est-il susceptible de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière ?</p>	non
<p>7.2 Le projet proposé est-il susceptible de générer des déchets (dangereux ou non) ?</p>	non
<p>7.3 Le projet proposé est-il susceptible d'impliquer la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou produits chimiques dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou matières faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'un retrait progressif ?</p> <p><i>Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales telles que la Convention de</i></p>	non

<i>Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le Protocole de Montréal.</i>		
7.4	Le projet proposé implique-t-il l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	non
7.5	Le projet implique-t-il des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ?	non

Annexe 3 : Liste de contrôle de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux

- 1. Project Quality Assurance Report**
- 2. Social and Environmental Screening Template** for projects \$500,000 or more [[English](#)][[French](#)][[Spanish](#)], including additional Social and Environmental Assessments or Management Plans as relevant.
- 3. Risk Analysis.** Use the standard [Risk Log template](#). Please refer to the [Deliverable Description of the Risk Log](#) for instructions
- 4. Capacity Assessment:** Results of capacity assessments of Implementing Partner (including HACT Micro Assessment)
- 5. The project's first year detailed Annual Work Plan (AWP)**
- 6. Project Board Terms of Reference and TORs of key management positions**

Annexe 4 : Liste des procédures dématérialisées

SECTEUR	PROCEDURES EN LIGNE
URBANISME	Demande d'autorisation de construire Demande de certificat d'urbanisme demande de certificat de conformité
TOURISME	Demande de carte de guide touristique titulaire Demande de carte de guide touristique auxiliaire Demande de titularisation Demande de duplicata Demande de renouvellement de carte de guide touristique titulaire Demande de renouvellement de carte de guide touristique auxiliaire Demande d'ouverture à l'exploitation Demande d'agrément
ENSEIGNEMENT	Demande de diplôme de baccalauréat Demande de duplicata de relevé de notes Demande d'attestation spéciale Recrutement des Personnels de l'UAM Inscription des étudiants à l'UAM
	Concours d'entrée à l'ENA cycle A direct
	Concours d'entrée à l'ENA cycle A professionnel
	Concours d'entrée à l'ENA cycle B direct
	Concours d'entrée à l'ENA cycle B professionnel
TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	Demande de bilan social Demande de DASMO Demande d'attestation de régularité Demande d'enregistrement de contrat de travail
FONCTION PUBLIQUE	Demande de non-appartenance à la fonction publique
ENVIRONNEMENT	Evaluation environnementale
CITOYENNETE	Demande rendez-vous pour l'obtention du passeport
	Demande rendez-vous pour renouvellement du passeport
	Demande rendez-vous pour l'obtention du duplicata passeport

Annexe 5 : Liste des outils :

Outils	Structure
Mise en place de la plateforme sur les auditions	Tribunal
La mise en place d'un outil de gestion des décorés	GRANDE CHANCELLERIE
Mise en place d'une plateforme web pour la gestion des analyses du laboratoire et la gestion de la morgue	HOPITAL DE GRAND YOFF
Portail de partage de documents	Conseil de surveillance, commission nationale de cryptologie
Système de gestion des courriers électroniques SYGEC V2	52 structures administratives
Gestion des déplacements, des ordres de missions et des mises à dispositions	ADIE
Mettre en place un système d'archivage électronique de document	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la fonction publique (fichier centrale) - Etat-Major particulier de la Présidence de la Présidence - Chambre africaine extraordinaire d'Assises à la Cour d'appel de Dakar - Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité
OPTICA outils collaboratifs	- ADIE, DGID, CHEDS, ASP